

Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Février 2021

L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Vingt-six Février**, à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 19 Février 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Denis CARRON, Ernest ORTIZ, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Marceline BOUJU, Marie-Noëlle LEGARCON, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Carole FABBRI.

Nombre de conseillers représentés : 4

Jérôme FOROT (Pouvoir à Carole FABBRI), Janine GARIN (Pouvoir à Christiane COLLOMB), Lionel SEIGLE-VATTE (Pouvoir à Nicolas ROQUE), Kevin BLACHON (Pouvoir à Ernest ORTIZ).

Nombre de conseillers absents excusés : 4

Henri PRIETO, Gilles TOUBLANC, Françoise FERNANDEZ, Alexandre MEUNIER-BEILLARD.

Secrétaire de séance : Daniel SEYVE.

1) Choix du logo de la commune :

2 propositions sont présentées dont seule la police de caractère diffère (Aliseo ou Daniel Bold) . Le choix se porte après vote sur celui comprenant la police Daniel Bold:

Vote :

Aliseo : 5 voix

Daniel Bold : 9 voix

Abstention : 1



2) Consultation plage :

Afin de simplifier, côté commune, la gestion de la plage une délégation de service public va être confiée à un prestataire à compter du 1er avril 2021. Un appel d'offre a été lancé. Le choix du prestataire se fera début mars (ouverture des plis prévue le 5). Pour l'heure 4 éventuels délégataires ont contacté la mairie.

3) Désignation de représentants pour les commissions de la CAPV :

Se sont proposés et ont été désignés par le conseil:

Gilles Toublanc: Commission mobilité

Denis Carron: Analyse besoins sociaux

Ernest Ortiz (titulaire) et Nicolas Roque (suppléant): Agriculture / Alimentation / Forêt

Daniel Seyve: Culture

Carole Fabbri: Vieillessement

4) Centre de gestion du personnel: contrat tickets restaurant :

Le centre de gestion du personnel demande aux mairies leur accord pour lancer un appel d'offre sur la mise à disposition de tickets restaurant pour les personnels. Cela n'engage pas financièrement la commune pour l'heure. Si la commune souhaite s'engager plus tard et proposer ces tickets restaurant à ses agents, elle aura à sa charge entre 50 à 60% du coût des tickets.

Vote :

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 6

5) Prime d'astreinte déneigement :

2 employés techniques touchent une prime d'astreinte pour le déneigement en week-end entre le 1er décembre et le 7 mars. Ils sont d'astreinte 1 week-end sur 2 et toucheront cette année pour la période citée la somme de 813,40 €

6) Modification Simplifiée PLU le pin :

La mise à disposition au public pour la consultation de la modification simplifiée pour l'OAP2 du Pin lancée en Janvier dernier n'a pas pu se réaliser dans des conditions juridiques optimales suite à la fermeture administrative de la mairie pour cause de COVID et aux difficultés de mise en ligne des documents sur le site de la mairie. L'agence d'urbanisme de la région grenobloise en charge du dossier nous a conseillé de relancer cette consultation. Cette dernière se déroulera du 15 mars au 15 avril. Une nouvelle délibération est soumise au vote.

Vote :

Pour : unanimité

7) Demande de minoration foncières Alpes Isère Habitat :

Alpes Isère Habitat est la société en charge de la production des futurs logements sociaux sur notre commune : cœur du village de Paladru et ancienne épicerie du Pin. Afin de réduire le coût de production de ces logements, les bailleurs sociaux ont pour principe d'interpeller les collectivités concernées par leurs opérations via 3 mesures de soutien : la minoration foncière, l'exonération de la taxe d'aménagement, la garantie d'emprunt. La commune est donc sollicitée aujourd'hui par Alpes Isère Habitat pour connaître son positionnement sur ces trois aspects. Des décisions seront à prendre lors des prochains conseils.

8) Demande Semcoda: transfert de l'immeuble à la SDH et remboursement de la taxe d'aménagement :

Si sur le principe le conseil municipal n'est pas opposé au remboursement de la taxe d'aménagement, cela sera rendu possible lorsque l'ensemble des travaux seront réalisés et finalisés. Pour l'heure il manque de nombreux travaux de finitions:

- Pas de luminaires au niveau des garages
- Pas de clefs de la chaufferie qui reste ouverte
- Pas de clefs de la cuve à gaz qui reste ouverte
- Pas d'installation de compteurs d'eaux individuels
- Tiges en fers dépassant dans les escaliers de service
- Pas de bloc porte à l'entrée
- Pas de signalisation (aérien et sol) des places handicapées prévues devant le bâtiment.
- ...

Un courrier sera envoyé à la SEMCODA pour finalisation des travaux avant décision du conseil.

9) TE 38 Renforcement BT poste Gutinière (Le Pin) :

Le coût des travaux s'élève à 25 099€ pris en charge à 80% reste à la charge de la commune la somme de: 3984€

Vote :

Pour : unanimité

10) TE 38 extension Borne festive Parc Garrot et Jardin de ville (Paladru) :

Le coût des travaux s'élève à 23 106€ pris en charge à 80% reste à la charge de la commune la somme de: 3886€

Vote :

Pour : unanimité

11) CAPV Prestations de services entretien voirie :

La CAPV propose à la commune de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de matériel pour des travaux de voirie. Cette convention est à renouveler car elle se termine au 31 décembre 2021. Elle sera annuelle et se poursuivra par tacite reconduction en fin d'année jusqu'en 2027.

Vote :

Pour : unanimité

12) Travaux mairie de Paladru :

Les entreprises retenues par la commission Travaux bâtiments ont été convoquées par le maire et maire délégué afin d'organiser le planning des travaux qui démarreront semaine 16. Pour rappel les artisans les mieux disants ont été retenus. Ce sont tous des artisans locaux :

- Electricité : Alex and Re; Paladru : 16 570.00 € HT
- Plomberie : Eric Jirard ; Paladru : 20 162.00 € HT
- Menuiserie : Vial ; Oyeu : 21 793.00 € HT
- Plafonds : Breda plafond ; Virieu : 19 715.00 € HT
- Cloisons/armoires : SIP ; Chabons : 20 697.27 € HT
- Peinture : Jayet Laraffe ; Paladru : 10 483.23 € HT

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 28% par le département

Vote :

Pour : unanimité

13) Travaux de voirie route du Belvédère et de l'impasse Bellevue :

Estimés à plus de 30 000€ par la CAPV trois devis ont été reçus:

- Eiffage : 26 349€
- Grintoli : 29 233€
- Colas : 28 542€

Vote :

Eiffage le mieux disant est retenu à l'unanimité

14) Travaux raccordement eaux usées SCI du lac :

La commune est en attente du retour du bureau d'étude point reporté.

15) Devis élagage arbres école et place du Pin :

Deux devis ont été reçus:

Fayolle canopée : 9888€

Groupement Chassigneux/Vittoz : 9424€

Vote :

Le Groupement Chassigneux/Vittoz le mieux disant est retenu à l'unanimité

16) Convention d'honoraires pour l'architecte Catelan (extension cantine du Pin) :

Montant des travaux estimés 170 K€

Taux de rémunération architecte : 10,9%

Montant de la convention 22 000 € HT, soit 26 400.00 € TTC

Vote :

Pour : unanimité

17) Eclairage tennis le pin :

Les 20 projecteurs éclairant les cours de tennis sont à changer (passage en led) car les ampoules claquent régulièrement et consomment trop. Afin de limiter les coûts de changement de ces projecteurs qui nécessitent l'emploi d'une nacelle, il est proposé de les changer en 1 fois. La commune fait l'avance des coûts inhérents à ce changement. Le coût est de 320€ par projecteur soit 6400€ HT hors coût location nacelle. Ce coût sera réparti entre les communes du tour du lac.

Vote :

Pour : unanimité

18) Convention projets lecture publique :

La CAPV organise comme chaque année des séances de lectures publiques dans les communes. Pour pouvoir en bénéficier sur notre commune nous devons signer une convention.

Vote :

Pour : unanimité

19) Lettre location Madame Garin :

Par courrier Madame Janine Garin demande à la commune de baisser le prix de la location de l'appartement situé au-dessus des ateliers municipaux car elle souhaite rester locataire à plus long terme (le projet immobilier sur lequel elle s'était positionné prenant énormément de retard). Le montant initialement fixé à 650€ mensuel passerait à 550€ sans garage. Après vérification, en cas de changement de bail la commune n'est pas limitée comme l'est un bailleur privé pour augmenter un loyer.

Vote : Loyer de 550€ sans garage :

Pour : 14 voix

Abstention : 1

20) Convention location terrain Guillaume Revol :

Il est demandé à la commune de signer une nouvelle convention de location du terrain à Monsieur Bernard Revol qui est transféré au fils de ce dernier dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Vote :

Pour : unanimité

21) Convention DGFIP pour paiement en ligne :

La DGFIP demande à la commune de signer une convention permettant de mettre en oeuvre le paiement en ligne des services assurés par la commune: cantine, garderie.

Vote :

Pour : unanimité

22) Convention fourrière SACPA :

La SACPA de Renage assure désormais les services de mise en fourrière suite à la fermeture de la SPA. Nous avons une convention, avant sa fermeture, avec l'ancienne SPA via les services de la CAPV. Il est obligatoire pour une commune de souscrire une adhésion à un service de mise en fourrière. Après étude 2 options était possible, prendre une adhésion à la SPA de Chambéry ou à la SACPA de Renage. Le service de la SACPA facturé 2410€ et plus pertinent que celui proposé par la SPA de Chambéry qui ne capture pas les animaux et qui facture un montant annuel de 0,80 cts d'euro par habitants pour tous les carnivores.

Vote pour l'adhésion à la SACPA pour la somme de 2410€ annuelle:

Pour : unanimité

23/24) Demande de subvention CD EAJE et CAF pour le RAM

Ces demandes de subvention à hauteur de 80% permettent de financer des formations ou du matériel.

Vote pour permettre la demande de subventions

Pour : unanimité

25) CR maires/adjoints tour du Lac:

Discussion terrain football : les communes sont prêtes à financer un équipement commun aux clubs du foot du tour du lac mais ces derniers n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord.

Autres points abordés: difficultés financières du Pays Voironnais - Zone de baignade - comptage des poids lourds. Prochaine réunion prévue le 25 mars.

26) droit de préemption :

Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- Propriété bâtie 256 rue de la Morgerie – Paladru – 134 000€
- Terrain Grande Pièce – Le Pin – 78 000€
- Propriété bâtie 39 rue des Péraux – Paladru – 320 000€
- Terrain 203 rue de la Morgerie – Paladru – 300 000€
- Terrain A la Reviria – Paladru- 68 000€
- Terrain Au Preynat – Paladru – 74 000 €
- Maison 355 route de la grange dimière – LE PIN – 120 000€

Le Conseil est informé des notifications Safer :

- Terrain 3760m² Benevet Paladru – 200€

Questions diverses:

- Panneaux solaires sur le toit des tennis couverts : les panneaux pourront générer 100KW/H. Une convention est à signer avant le 10 mars par les maires avant une signature de convention avec ENEDIS prévue pour le 15 mars.
- Une étude sur le pourtour du lac pour développer le réseau des pistes cyclables est lancée cette année par le département
- Présentation du projet d'achat de deux radars pédagogiques : 1700 à 1800 € pièce. Il est demandé de présenter d'autres devis.
- COMPTOIRS DE CAMPAGNE doit venir faire l'étude d coût des travaux si l'on fait épicerie sous la bibliothèque.
- Un séminaire sur la défense est prévu à Varcès le 26 mai prochain. Kevin Blachon est chargé de représenter la commune.
- Le souvenir français, les sapeurs-pompiers et le SSIAD remercient la commune pour les subventions versées.